

- Les métaux contenus dans ces boues sont les mêmes que ceux contenus dans les résidus stockés à Montplaisir.
- Le stockage de Montplaisir étant mono déchets, la probabilité d'utiliser un jour la réversibilité et récupérer pour les valoriser les métaux contenus dans les boues du THR me semble supérieure à celle concernant un stockage dès lors que ces déchets sont mélangés à des déchets plus disparates. Le tonnage de zinc contenu dans nos boues est de l'ordre de 350 tonnes par an.

Solution alternative à moyen et long terme :

Pendant l'instruction de la demande ci-dessus, ou en cas de réponse négative, Umicore souhaite pouvoir travailler dans le sens de la valorisation du zinc contenu.

La société HYDROMETAL S.A., située en Belgique, dispose des autorisations nécessaires au recyclage de ces boues, vous trouverez joint à ce courrier un dossier de demande de transfert de déchets transfrontaliers complet comprenant :

- Un formulaire de notification dûment complété
- Une fiche de caractérisation des déchets (composition, granulométrie, dangerosité...).
- Indication des autorités compétentes concernées
- Autorisation de l'installation de traitement
- Document attestant du caractère IPPC de l'installation de traitement.
- Attestation d'assurance responsabilité civile du notifiant, de l'installation de traitement
- Contrat entre le producteur de déchets et Umicore
- Garantie financière avec pour bénéficiaire le Préfet de l'Aveyron

La société retenue pour le transfert de ces boues est la société Froidefond qui dispose des autorisations et assurances nécessaires dans le cadre du transfert transfrontalier de nos écumes de zinc en Belgique.

En souhaitant que nos demandes puissent aboutir positivement, nous vous prions de recevoir Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François FARRENQ
Environnement PAST



Philippe COLIN
Directeur du site de Viviez

